

qui commencera en 1965 et durera six ans (les bourses seront versées entièrement en partie par les États membres), pour permettre aux artistes, aux écrivains et aux compositeurs de poursuivre des études à l'étranger.

Questions budgétaires

Au début de la treizième session de la Conférence générale, les avis étaient très et non partagés quant au plafond à fixer provisoirement au budget pour 1965-1966. Ce est qu'après un débat prolongé qu'on en est arrivé au chiffre de \$48,900,000 aussi, après un vote par appel nominal qui a donné les résultats suivants: 74 voix en faveur et 17 voix contre (dont le Canada); 13 représentants se sont abstenus de voter. Cette décision a été prise après que les montants de \$48,120,000 et de \$50,000,000 votés précédemment n'eurent pu rallier les deux tiers des suffrages, qui étaient nécessaires. Le Canada était disposé à adopter un chiffre de \$48,120,000, et au cours du débat sur le budget le président de la délégation a fait connaître sa position. Il a déclaré que s'il fallait d'autres ressources pour défrayer le coût de dépenses essentielles non prévues, il devrait être possible d'obtenir ces ressources par des économies et en éliminant les projets de moindre importance. Il a aussi profité de l'occasion pour réclamer une meilleure préparation du budget et une utilisation plus méthodique du Fonds de roulement. Après la fin des travaux de la Commission du programme et de la Commission administrative, la Conférence a procédé à l'adoption d'un budget définitif de \$48,800,000 par un vote de 76-0-15 (Canada). Ce dernier chiffre était légèrement inférieur au plafond provisoire du budget pour deux raisons: la Commission administrative a fait des économies peu importantes en ce qui a trait aux salaires; le Secrétariat et plusieurs délégations se sont assurés que les nouveaux chefs de dépenses qui pourraient affecter le budget seraient ajoutés au programme à l'étude.

Salaires du personnel

Le Secrétariat de l'UNESCO a fait une étude à Paris au mois d'avril et de mai 1964 et, à la suite des résultats obtenus, le directeur général a proposé à la treizième session de la Conférence générale l'adoption d'une nouvelle échelle de salaires pour les employés des services généraux. Un comité de travail des questions d'administration, relevant de la Commission administrative, a fait l'étude de ces échelles de salaires, et par la suite la Conférence a approuvé en séance plénière une proposition visant à retarder de trois mois à partir de la date proposée au début la mise en vigueur des échelles de salaires proposées par le directeur général.

Siège

À la douzième session de la Conférence générale, on avait approuvé la construction d'un quatrième édifice sur l'emplacement du Siège, à Paris, et la construction a bon train. On avait aussi approuvé la préparation de plans en vue de la construction d'un cinquième édifice sur un nouvel emplacement qui devait être fourni